

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **25 février 2022** à **19h30**

N° délibération
D2022-02-02

Date de convocation
21 février 2022

Date d'affichage
21 février 2022

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i> 13	<i>Présents</i> 13	<i>Absent excusé</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i> 13
---------------------------------	------------------------------	----------------------	---------------	-----------------------------

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. FALLITTO Giovanni	Mme PECYNA Carole
M. MULLER Jean-Marie	M. GIRARD Guy	M. BOULANGE Philippe
Mme MARTIGNON Sonia	Mme CAISSUTTI Claudie	Mme KRÄWER Alice
M. POINSIGNON Gilles	M. MARTIN Michel	
Mme LUBNAU Dominique	Mme WAGNER Mirèse	

Était absent excusé

Objet : **Bornes de recharge modulaire pour véhicules électriques : demande de subventions**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

CONSIDERANT que l'Etat a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue une opportunité « verte » incontournable pour notre pays ;

CONSIDERANT les initiatives et les aides de l'Usine d'Electricité de Metz (UEM) pour développer le parc des bornes de recharge électrique ;

CONSIDERANT le coût de l'abonnement pour la supervision pour 2 bornes de recharge soit 237 € pour l'activation et 773,64 € par an pour la supervision et les données ainsi que le coût du contrat de maintenance des bornes soit environ 250 € par an et par borne.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'installation de deux bornes de recharge modulaire pour véhicules électriques, sur le parking rue de la Goulue.

VU le coût projeté de l'opération ;

Estimation des travaux	HT en €	TTC en €
Raccordement réséda	709,87	874,38
2 bornes 2x22kW sur pied	16 800,00	20 160,00
TOTAL	17 509,87	21 034,38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente les différentes sources de financement de ce projet et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter des subventions auprès des organismes concernés :

Organisme	Au titre de	Montant demandé
Région	CLIMAXION	2 200,00
ADVENIR	Programme ADVENIR	9 000,00
FACE	FACE (80%)	5 047,90
Commune Silly-sur-Nied	Autofinancement	1 261,97
Commune Silly-sur-Nied	TVA	3 524,51
Montant total TTC du projet		21 034,38

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès des organismes cités ci-dessus toutes subventions relatives à l'achat de deux bornes de recharge modulaire pour véhicules électriques.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces subventions, à l'achat de l'équipement, la réalisation des travaux et à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés.

Fait à Silly-sur-Nied, le 25 février 2022
 Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied


Signature et cachet